

Proposition présentée par le député :

M. Thomas Bläsi

Date de dépôt : 16 juin 2022

Proposition de motion pour un rattachement de l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) cohérent avec ses tâches

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) intervient la nuit, les week-ends et les jours fériés lors de situations d'urgence, notamment liées à la précarité et à la violence domestique ;
- que l'UMUS intervient auprès de personnes en situation de détresse psychosociale, notamment des mineurs non accompagnés ou des sans-abris ;
- que l'UMUS agit de manière immédiate et ponctuelle, notamment à la demande des services d'urgence et des partenaires du réseau santé-social genevois ;
- que l'UMUS est rattachée à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) ;
- que l'UMUS s'apparente à un service social de nuit à la population ;
- que l'IMAD est chargée d'assurer des prestations de soins à domicile dûment prescrites par un médecin ainsi que des actions ayant pour but de préserver l'autonomie à domicile lorsque l'état de santé ou de dépendance exige des soins et une aide pratique ;
- que l'indemnité d'exploitation de l'IMAD est inscrite au budget de l'Etat sous le programme « Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées » ;
- que l'UMUS sort du cadre du contrat de prestations IMAD ;
- que, au vu des différences de mission, l'UMUS n'a pas lieu d'être rattachée à l'IMAD ;

- que l'IMAD ne peut généralement pas gérer les retours de l'UMUS ;
- la garantie constitutionnelle de couverture de déficit de l'IMAD,

invite le Conseil d'Etat

à sortir l'UMUS de l'IMAD et à la rattacher à un service plus cohérent avec ses tâches.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis le 1^{er} octobre 2004, l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), est rattachée à la Fondation des services d'aide et soins à domicile (FSASD), actuellement Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Lors de sa création, l'idée d'une prise en charge coordonnée des urgences sociales n'était pas nouvelle et revenait de façon récurrente sur le devant de la scène sociale et politique chaque fois qu'une situation dramatique rappelait que non seulement les appels au secours ne s'arrêtent pas aux heures d'ouverture des bureaux, mais qu'ils doivent également pouvoir compter sur une réponse adéquate. Depuis plus d'une quinzaine d'années, les professionnels de l'intervention d'urgence de ce canton appelaient de leurs vœux la mise en place de ce complément indispensable à une prise en charge cohérente des urgences sociales dans une agglomération urbaine aussi importante que la nôtre.

La création de ce service était d'autant plus importante que, depuis quelques années, les situations de crise, liées à la précarité et l'exclusion, et souvent porteuses de composantes psychosociales, touchaient un nombre de plus en plus élevé de citoyens.

Force est de constater qu'en 2022 les besoins et facteurs ayant amené à la création de l'UMUS restent malheureusement d'actualité.

Convaincus qu'une réflexion sur l'optimisation d'un service nécessaire et apprécié des bénéficiaires et partenaires du réseau est devenue aujourd'hui indispensable, nous avons décidé, notre groupe parlementaire, et nous l'espérons avec le soutien du Grand Conseil, de proposer au Conseil d'Etat un changement de rattachement de l'UMUS.

Sans révolutionner le fonctionnement du service ou engager des moyens supplémentaires, il semble possible d'améliorer considérablement l'efficacité du système en rattachant l'UMUS au 144 ou à l'Hospice général.

Ce nouvel organigramme s'impose immédiatement au regard des statistiques qui, depuis 2004, n'ont cessé de montrer une absence de lien avec l'IMAD et sa mission propre. Ainsi, près de 75% des demandes proviennent du 117 (Police) ou du 144 (Centrale des urgences). Plus d'un tiers des interventions est prioritaire, la moitié nécessite une résolution dans l'heure. Le pic des demandes d'intervention en semaine se situe aux alentours de

23 heures. De nombreuses situations donnent lieu à une transmission du dossier à un service suiveur de jour. Le dossier peut être orienté vers l'Hospice général, le Tuteur général, la Protection de la jeunesse, le service social de la Ville de Genève ou l'IMAD. Mais si le nombre de dossiers transmis à la FSASD était important à sa création, il a aujourd'hui été considérablement réduit.

La spécialisation de l'IMAD prenant en charge l'hospitalisation à domicile a en effet considérablement éloigné les deux services dans leur champ d'activité en rapport avec leur cahier des charges propre.

L'UMUS complète le dispositif du réseau santé-social cantonal de jour. Elle intervient la nuit, les week-ends et les jours fériés lors de situations d'urgence, notamment liées à la précarité et à la violence domestique.

L'équipe de l'UMUS, composée d'infirmier-ère-s et de travailleur-euse-s sociaux-ales, agit de manière immédiate et ponctuelle, notamment à la demande des services d'urgence et des partenaires du réseau santé-social genevois. Elle intervient auprès des personnes en situation de détresse psychosociale, notamment dans les situations suivantes : précarité, violence domestique (au sein du couple, entre parents et enfants, avec des personnes âgées), mineur-e-s en crise, précarité, habitant-e-s sinistré-e-s, santé mentale, etc.

L'équipe de professionnel-le-s :

- **évalue** la situation des personnes sur le plan social, psychologique et/ou physique hors contexte d'urgence vitale ;
- **écoute et soutient** les personnes en situation de détresse psychosociale ;
- **propose une médiation** au sein des couples et des familles ;
- **informe et oriente** les bénéficiaires au sein du réseau santé-social ;
- **recherche des solutions d'hébergement** en sollicitant les structures adaptées aux besoins et au profil de la personne ;
- **apporte une aide matérielle** de première nécessité.

La présente proposition de motion ne prétend donc pas remettre en cause le bien-fondé de l'UMUS, mais a pour but d'améliorer son efficacité en suggérant au Conseil d'Etat de revoir son rattachement hiérarchique actuel.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.